



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N° 01 – SAISON 2018/2019

Réunion du :	12/07/2018
Président de Séance :	M. CHARBONNIER Jacques
Présent(s) :	M. BAILLOUX Patrice, M. PAUVERT Frédéric, M. QUIGNON Jacques, M. SALMON Eric
Excusé(s) :	M. TESSIER Yannick, M. PHILIPPEAU Dominique, M. DEVID Serge

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des RG FFF et LFPL.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°29 du 28/06/2018 pour la saison 2017/2018 est approuvé.

2. Dossier(s) transmis par la CD Discipline – Saison 2017/2018

⇒ Article 37 du règlement des championnats seniors

La Commission,

A la lecture du relevé des pénalités transmis par la CD Discipline au 30.06.2018, constate que :

- L'équipe de ST MELAINE/AUBANCE 1 (**Seniors – D2 Groupe C**) a atteint le total de 14 pénalités à la date du 20.06.2018 ;
En conséquence, les voies et délais de recours étant échus et en application de l'article 37 des règlements de la Ligue de Football des Pays de la Loire ;
Décide le **retrait d'1 point à l'équipe de ST MELAINE/AUBANCE 1** dans le classement de la compétition Seniors – D2 Groupe C.

3. Championnat saison 2018-2019

Rappel des principes de constitution des groupes

- Répartir équitablement les montées, les maintiens et les descentes dans les différents groupes.
- Répartir équitablement les équipes 1, 2, 3 ...
- Prendre en compte la situation géographique et le kilométrage.

Après l'application de ces principes, la commission lit les desideratas exprimés par les clubs qu'elle peut prendre en compte s'ils ne contredisent pas les principes évoqués ci-dessus.

➔ **1^{ère} et 2^{ème} divisions**

Suite à l'application de l'Article 37 des Règlements Généraux de la LFPL, la commission modifie le classement du groupe C de deuxième division.

En effet, l'équipe de St Melaine/Aubance 1 se retrouve désormais à 26 points et non plus 27 ce qui modifie le classement et entraîne sa descente en 3^{ème} division. L'équipe de Chazé Vern Anjou As 1, du groupe A, se voit donc maintenue en 2^{ème} division pour la saison 2018/2019.

La commission valide ensuite les groupes de première et de deuxième division pour proposition et validation par le Bureau du District avant diffusion.

➔ **3^{ème} division**

Les groupes de troisième division sont terminés en procédant au maintien d'une équipe.

Suite à la fusion des clubs de La Poueze Es, St Clément La Place et Brain/Longuenée, la commission, après sollicitation et accord du club de Montreuil Juigné Bf 3 confirme le maintien de son équipe en D3.

La commission valide les groupes de troisième division pour proposition et validation par le Bureau du District avant diffusion.

➔ **4^{ème} division**

La commission dresse la liste des équipes engagées au nombre de 89 après le retrait de l'équipe de Montreuil Juigné Bf 3 (maintenue en D3).

Non engagement des équipes suivantes :

- Angers Belle Beille 1
- Angers Vaillante 3
- Juigné Fc Louet 2
- Le Bourg Tremblay 1
- Noellet Usta 1

Fusion des clubs suivants :

- Candé So et Challain Loiré
- La Poueze Es, St Clément La Place et Brain/Longuenée
- La Salle Coron et La Tourlandry Vezins

Afin de remplacer ces équipes, après sollicitation et accord, la commission procède au repêchage des équipes suivantes :

- Angers Croix Blanche 3
- Angers Doutre Sc 2
- Nueil Haut Layon 2
- Saumur Bayard As 3
- St André St Macaire 4
- St Barthelemy Foot 2
- St Georges/Loire 2
- Ste Gemmes/Loire O 3

Elle termine également les groupes de 4^{ème} division après relecture et correction des projets de groupes établis lors de la précédente réunion.

La commission valide les groupes de quatrième division pour proposition et validation par le Bureau du District avant diffusion.

➔ 5^{ème} division

La commission pointe les équipes engagées à ce jour (96). Les clubs auront jusqu'au dimanche 9 septembre pour modifier leurs engagements sans incidence financière ou sportive.

4. Coupes et challenges saison 2018-2019

La commission prend connaissance des différents mails reçus des clubs souhaitant modifier leurs engagements en coupes et challenges. Les modifications informatiques sont effectuées.

Elle vérifie ensuite les engagements dans l'ensemble des coupes/challenges et relève toutes les anomalies.

Un courrier sera envoyé à chaque club afin de corriger les erreurs d'engagement, la date butoir étant fixée au **mardi 24 juillet 2018.**

Les listes des équipes engagées dans les différentes coupes et challenge paraîtront sur le site du district pour les vérifications des clubs.

5. Courrier(s)

Mail du club de St Georges/Loire, reçu le 3 juillet 2018.

La Commission prend connaissance du courrier.

Mail du club de Bécon Villem St Aug O, reçu le 4 juillet 2018.

La Commission prend connaissance du courrier.

Mail du club de St Michel Prévrière, reçu le 4 juillet 2018.

La Commission prend connaissance du courrier. La demande d'entente est transmise au Bureau du Comité de Direction du District pour validation.

Mail du club de Saumur Bayard As, reçu le 5 juillet 2018.

La Commission prend connaissance du courrier et a transmis une réponse au club.

Mail du club de Val Erdre Auxence As, reçu le 6 juillet 2018.

La Commission prend connaissance du courrier.

6. Prochaine(s) réunion(s)

Jeudi 26 juillet 2018

Jeudi 23 aout 2018

Le Président de Séance	Le Secrétaire de Séance
Jacques CHARBONNIER	Eric SALMON

